



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 89373

Texte de la question

M. Alain Rousset attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur l'opportunité de créer une taxe sur les transactions financières internationales. Alors que nous pouvions nous réjouir du soutien, lors du dernier G 20, du Président de la République et de la chancelière allemande à l'idée d'une taxation sur les transactions financières, la voix de la France et de l'Allemagne n'a semble-t-il, pas eu l'écho escompté au regard pourtant, d'une situation économique internationale extrêmement dégradée. À raison d'une taxe de 0,005 % des transactions financières à l'échelle mondiale (soit 5 centimes d'euros pour 1 000 euros), c'est près de 20 milliards à 30 milliards d'euros qui pourraient être récoltés pour financer par exemple la création d'un fonds de régulation des crises financières ou les urgences sociales et environnementales mondiales. Aussi, il lui demande d'une part, quelles sont les modalités de mise en oeuvre de cette taxe en France et d'autre part, comment le Gouvernement entend-t-il convaincre nos pays partenaires après l'échec du G 20 de Toronto.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rousset](#)

Circonscription : Gironde (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89373

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 2010, page 10485

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)